



# FICHE D'INSCRIPTION SAFARI POISSONS CHATS



Date : Dimanche 1er Septembre 2024

Site : Plan d'eau des Ozières  
03400 YZEURE

Organisateur : AAPPMA DE MOULINS  
Les Pêcheurs du Val d'Allier  
1, Allée Jacques Tati  
03400 YZEURE  
Tél. : 07 81 89 70 00 / 06 80 96 32 23  
Mail : [lespecheursduvaldallier@gmail.com](mailto:lespecheursduvaldallier@gmail.com)

**Montant de l'inscription : 15 €**



***Date limite des inscriptions le 25 août inclus***



▶ par chèque à l'ordre de l'AAPPMA de Moulins - 1, allée Jacques Tati - 03400 YZEURE (remis en banque début août)

▶ en espèces à déposer à cette même adresse

▶ par virement CE AUVERGNE ET LIMOUSIN : IBAN FR76 1871 5002 0008 1105 5607 705

Intitulé du compte : ASS LES PECHEURS DU VAL D'ALLIER

Fiche d'inscription à retourner soit par courrier ou par mail : [lespecheursduvaldallier@gmail.com](mailto:lespecheursduvaldallier@gmail.com)

Nom\* : \_\_\_\_\_  
Prénom\* : \_\_\_\_\_  
Date de naissance\* : \_\_\_\_\_  
Adresse\* : \_\_\_\_\_  
Code postal\* : \_\_\_\_\_  
Ville\* : \_\_\_\_\_  
N° carte de pêche\* : \_\_\_\_\_  
Tél\* : \_\_\_\_\_  
Mail\* : \_\_\_\_\_

(\* : Mentions obligatoires)

Nous soussignons , Mr/Mme

certifions avoir pris connaissance du règlement du concours et nous nous engageons à le respecter.

Nous autorisons les organisateurs du concours à être titulaires des droits d'images prises par leurs soins durant la compétition. Ces photos ne serviront qu'à la promotion de la pêche dans un but non commercial.

Nous attestons de la véracité des informations transmises ci-dessus, et nous acceptons leurs diffusions .

Le

à

Signature :

## Notes :

- **Pour les participants mineurs**, l'inscription devra obligatoirement comporter **une autorisation parentale** pour la participation et pour le transport par les sapeurs pompiers en cas d'accident, une attestation parentale indiquant que le mineur ne présente pas de problème de santé lui interdisant la pratique de la pêche et qu'il sait nager.
- Les inscriptions ne seront **validées qu'à la réception du paiement de la participation avec la fiche d'inscription** sous peine de nullité de votre demande (les places seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets)
- Les organisateurs pourront annuler le concours **si moins 20 participants** sont inscrits et procéderont à votre remboursement.